

PROGRAMME DE FORMATION



« Les ateliers article 80 – Facturation des suppléments tarifaires et paiement des transports »

Sensibilisez votre personnel aux grandes règles de la réforme dites de l'article 80 et construisez ensemble un process efficient de contrôle des factures transporteurs et de facturation des suppléments tarifaires à l'Assurance Maladie !

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Déterminer le payeur de la majorité des transports sanitaires qu'il commande dans le cadre de son activité professionnelle en accord avec la réglementation
2. Identifier chaque tâche des process "paiement des transports sanitaires" et "facturation des suppléments tarifaires" et les pistes d'améliorations de chaque process

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Présentation de la réforme des transferts inter-établissements (article 80 LFSS 2018 et les décrets associés) et des impacts pour un établissement de santé
- Analyse de cas pratiques, selon champ d'activité de l'établissement
- Identification du process actuel et du process cible optimal, adapté aux spécificités de l'organisation
- Rappel des bonnes pratiques de facturation
- Définition collective du plan d'action pour atteindre la cible définie précédemment

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES : Expositive/ Participative/Active

PUBLIC CIBLE

Personnel en charge des commandes de transports sanitaires ou de leur facturation

Les apprenants doivent soit réaliser, soit être en capacité de décrire de manière détaillée le processus de réalisation des tâches suivantes :

- Qualification des types de suppléments tarifaires transport à facturer et calcul de leur montant ainsi que leur facturation à l'Assurance Maladie
- Contrôle et Paiement des factures aux transporteurs
- Compilation des données pour élaboration du bilan financier mensuel de l'activité transport

A défaut, le niveau de diagnostic et de recommandation ne pourra être optimal

Groupe de 10 apprenants maximum par journée

PRÉREQUIS

→ Profil des apprenants :

au moins une personne impliquée dans la réalisation de chacune des tâches du process de facturation doit être présente à la formation

→ Techniques :

1 poste informatique par apprenant,
1 salle permettant d'accueillir les participants dans le respect des conditions sanitaires « Covid » et permettant l'accueil d'apprenants en situation de handicap ;
Locaux équipés d'un vidéoprojecteur et d'un PaperBoard ou un tableau blanc

MODALITES D'ÉVALUATION

- 1_ Des évaluations en cours de formation
- 2_ Réponses individuelles à un questionnaire en ligne sur les compétences acquises lors de l'action de formation
- 3_ Questionnaire de satisfaction à chaud
- 4_ Questionnaire de transfert de compétences 3 mois après l'action de formation

DURÉE, LIEU & TARIFS

- 5h
- intra établissement, en présentiel
- Entre 950 et 1450 € HT

ATTESTATION DE
FORMATION
DELIVRÉE À
CHAQUE
STAGIAIRE

Santé Mobilité Services s'efforce de rendre ses formations accessibles à tous y compris aux personnes en situation de handicap. Sur simple demande nous pouvons étudier avec vous les possibilités d'adaptations ou d'aménagement de nos formations*

Référence handicap : Claire Thoinon Tel : 06 27 42 15 16 – Mail : claire.thoinon@santemobilite.com